



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 9 décembre 2025

Journée nationale de la laïcité La Cnaf et les Caf célèbrent les 10 ans de leur Charte de la laïcité

En cette journée nationale de la laïcité, marquée cette année par les 120 ans de la loi de 1905 de séparation de l’Eglise et de l’Etat, la Cnaf et les 101 Caisses d’allocations familiales célèbrent les 10 ans de leur Charte de la laïcité et de leur implication renforcée dans la promotion des valeurs de la République.

Après les attentats de 2015, la Cnaf et les Caf, acteurs de la cohésion sociale, ont élaboré en concertation avec leurs partenaires une Charte rappelant les valeurs de la laïcité, principe républicain garant du bien vivre ensemble et des valeurs de la République. Celle-ci s’applique à l’ensemble des salariés de la branche Famille de la Sécurité sociale, mais aussi à toutes les structures qu’elle finance. Elle figure à ce titre dans toutes les conventions de partenariat des Caf.

10 ans après, un texte de référence toujours d’actualité

Aujourd’hui, les 10 ans de cette [Charte de la laïcité](#) marquent un engagement constant pour contribuer au respect de ses principes dans les pratiques de terrain.

Composé de 9 articles, le texte rappelle notamment que la laïcité constitue une référence commune, le socle de la citoyenneté, la garantie de la liberté de conscience et du libre arbitre. A ce titre, elle engage les services aux familles financés par les Caf à se montrer ouverts à tous et à refuser tout prosélytisme.

Le respect de ce texte fondateur s’appuie sur un réseau de référents dans les Caf et un comité national de suivi, qui peut être saisi en formation restreinte pour formuler un avis sur toute situation suscitant des interrogations.

Enfin, des guides sont mis à disposition des partenaires sur [caf.fr](#), dont le dernier en date, « [Vivre la laïcité et les valeurs de la République](#) » fournit des repères et points de référence en prévention de situations conflictuelles autour du vivre ensemble.

Des actions de promotion des valeurs de la République

Afin d’aller plus loin, les Caf, en lien avec les représentants de l’Etat et leurs partenaires, ont depuis 2017, soutenu plus de 3 300 actions de prévention primaire pour près de 18 M€, visant à :

- promouvoir les valeurs de la République et la laïcité ;
- développer l’esprit critique, notamment par l’éducation au numérique ;
- lutter contre le repli communautaire ;
- accompagner les familles et les jeunes confrontés aux phénomènes de radicalisation.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ DE LA BRANCHE FAMILLE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

PRÉAMBULE
La laïcité est un principe fondamental de la République. Elle garantit la liberté de conscience et de culte, le libre exercice de la religion, la liberté de l’enseignement et la séparation des Églises et de l’État. Elle est le socle de la démocratie et de la cohésion sociale.

ARTICLE 1
La Cnaf et les Caf s’engagent à promouvoir les valeurs de la République et la laïcité dans toutes leurs actions.

ARTICLE 2
La Cnaf et les Caf s’engagent à garantir le respect de la liberté de conscience et de culte de tous les salariés de la branche Famille de la Sécurité sociale.

ARTICLE 3
La Cnaf et les Caf s’engagent à lutter contre le prosélytisme et à promouvoir le vivre ensemble.

ARTICLE 4
La Cnaf et les Caf s’engagent à promouvoir l’éducation au numérique et à développer l’esprit critique.

ARTICLE 5
La Cnaf et les Caf s’engagent à accompagner les familles et les jeunes confrontés aux phénomènes de radicalisation.

ARTICLE 6
La Cnaf et les Caf s’engagent à promouvoir la participation des salariés à la vie de la République.

ARTICLE 7
La Cnaf et les Caf s’engagent à promouvoir la culture de la République.

ARTICLE 8
La Cnaf et les Caf s’engagent à promouvoir la culture de la laïcité.

ARTICLE 9
La Cnaf et les Caf s’engagent à promouvoir la culture de la démocratie.



Une série de manifestations pour fêter 10 ans d'engagement

Le 11 décembre 2025, à Bordeaux, la Cnaf et la Caf de la Gironde organisent une journée événement pour l'anniversaire de la Charte de la laïcité. De nombreuses interventions et conférences seront programmées tout au long de la journée, et un forum d'exposition mettra en valeur des initiatives inspirantes.

Enfin, le 18 décembre, à l'occasion d'un comité plénier à la Cnaf, des prix seront remis aux lauréats du concours « La Laïcité en action ».

Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration de la Cnaf, le souligne : « *Cet anniversaire rappelle combien la Branche fut précurseur dans la promotion de la laïcité tant, depuis 10 ans, nous agissons, au plus près des préoccupations du terrain, pour faire vivre et respecter ce principe. Par son essence même, la laïcité s'inscrit au cœur des valeurs que nous défendons quotidiennement : la solidarité, l'accueil inconditionnel de chacun, quels que soient ses choix de vie, l'attention portée à l'autre, la recherche d'une société moins fragmentée.* »

Selon Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf : « *La branche Famille assure une mission de service public, à ce titre elle veille au quotidien au respect de la laïcité et des valeurs de la République, notamment dans les structures qu'elle finance, qui sont des lieux ressources d'apprentissage de la tolérance et de la citoyenneté, du vivre ensemble et du respect des valeurs de la République. C'est donc tout naturellement que nous portons ces sujets, et que nous continuerons à le faire.* »

Pour en savoir plus sur l'engagement de la Cnaf et des Caf, toute l'info est en ligne dans l'espace Professionnels sur caf.fr : [Faire vivre la laïcité](#)

Contact Presse

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90

Julien PRADINES - 06 15 95 78 79

presse@cnaf.fr

Suivez notre actualité sur [@cnaf_actus](https://www.instagram.com/cnaf_actus)

La Cnaf et les 101 Caf, à chaque étape de la vie

Les 101 Caf accompagnent les enfants, les jeunes et les familles et contribuent à la cohésion sociale par le versement des prestations de solidarité et des aides au logement. Chaque mois, elles conseillent et soutiennent ainsi 13,5 millions d'allocataires représentant 32 millions de bénéficiaires, soit près d'1 habitant sur 2. Aux côtés des élus et acteurs de terrain, elles contribuent également à développer des équipements pour toutes les familles et à réduire les inégalités territoriales.